

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal et ont reçus les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-PU-09

*« Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2008-PU-00, tel qu'amendé,
afin d'ajouter le programme particulier d'urbanisme durable du boulevard Marie-Victorin »*

- | | |
|---|--------------------------|
| ▪ Avis de motion et adoption du projet de règlement : | 14 février 2023 |
| ▪ Assemblée publique de consultation : | 8 mars 2023 |
| ▪ Adoption du règlement: | 14 mars 2023 |
| ▪ Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : | 1 ^{er} mai 2023 |

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-00

« Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »

- | | |
|---|--------------------------|
| ▪ Avis de motion : | 13 décembre 2022 |
| ▪ Adoption du projet de règlement : | 17 janvier 2023 |
| ▪ Assemblée publique de consultation : | 22 février 2023 |
| ▪ Adoption du règlement par le conseil municipal : | 14 mars 2023 |
| ▪ Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : | 1 ^{er} mai 2023 |

Ces règlements sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2023, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Public* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 2 mai 2023



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques